

## FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>N°69</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant de la Division des Elèves chargé du suivi des orientations en SEGPA et ULIS</b>
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché au conseiller technique ASH13. Le titulaire du poste exerce au sein de la division des élèves sous la responsabilité du chef de division.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La spécificité du travail d'orientation et d'affectation en SEGPA et en ULIS nécessite, au sein de la Division en charge de l'affectation des élèves, l'installation de spécialistes de l'ASH.
	MISSIONS	Sous l'autorité du conseiller technique départemental et des IEN ASH, l'enseignant de la cellule ASH est chargé : - d'organiser et préparer les sous commissions de la CDOEA du département, - de suivre les affectations dans les SEGPA du département, - de suivre les affectations dans les ULIS du département. La répartition des tâches au sein de la cellule ASH est organisée par le conseiller technique départemental.
	FONCTIONS	- accompagner les équipes pédagogiques dans l'orientation des élèves en SEGPA et ULIS, - réaliser les affectations en SEGPA et ULIS, - suivre les capacités d'accueil des établissements - communiquer autant que de besoins avec les familles, les directeurs d'école, les chefs d'établissements et les enseignants référents de scolarité de la MDPH.
	COMPETENCES	- Maîtrise des outils bureautiques - Capacités relationnelles avec les familles et les chefs d'établissement - Capacité d'organisation - Discrétion professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les candidats devront être titulaires du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention du poste au barème.
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis au régime horaire hebdomadaire des agents de la DSDEN : 37h45
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <a href="mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr">ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr</a> avant le 20 mars 2020.  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.